

Séance de la soirée du 19 mai 2004

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENTE: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
DU SITE DU BARRAGE MAGPIE SUR LA RIVIÈRE MAGPIE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 19 mai 2004 à 19 h

Salle municipale

116, rue du Quai

Rivière-Saint-Jean

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 MAI 2004	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. SÉBASTIEN CARON.....	1
QUESTIONS PAR LA COMMISSION	2
REPRISE DE LA SÉANCE	
QUESTIONS PAR LA COMMISSION (suite)	27
MOT DE LA FIN	45

**SÉANCE DU 19 MAI 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

...le projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie.

10 Alors nous sommes en première partie d'audience publique. C'est le moment de poser des questions, tant du public que de la Commission, même nous invitons les personnes-ressources à faire préciser des aspects de façon à permettre la bonne compréhension du projet et de ses enjeux.

15

**PÉRIODE DE QUESTIONS
SÉBASTIEN CARON**

20 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors nous avons plusieurs questions qui nous ont été acheminées par Internet, nous allons les traiter au cours de la soirée.

25 Mais de façon préalable, nous allons entendre monsieur Sébastien Caron qui est inscrit au registre.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

30 Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir.

35

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

40 Donc Sébastien Caron, du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord. C'est pour apporter une précision par rapport à cet après-midi. Donc comme vous l'aviez demandé, nous avons vérifié pour, à savoir si effectivement Earth River considérait la deuxième chute comme étant la même deuxième chute si on veut que le promoteur, ou la troisième chute selon le promoteur.

45 Et sous toutes réserves, en fin de compte, suite à l'étude de photographies sur le site de Earth River, nous avons déterminé qu'effectivement, il s'agissait bien de la troisième chute, là. Donc encore une fois, sous toutes réserves, là, parce que j'ai pas pu discuter avec les personnes de Earth River, mais il semblerait que ce qu'ils appellent la deuxième chute, ça soit effectivement la troisième chute de la rivière Magpie.

50 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien, merci.

55 Alors si vous avez des précisions, une confirmation, concernant cette information, nous apprécierions la recevoir. Vous allez pouvoir communiquer avec nous par Internet, au secrétariat de la Commission, ou avec le 1-800-463-4732, là, le numéro sans frais.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

60 OK. Tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

65 Merci beaucoup.

PAR M. SÉBASTIEN CARON:

Bonjour.

70

QUESTIONS PAR LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

75

Alors sans plus tarder, nous allons aborder les questions qui nous sont parvenues, et puis je les présente par ordre, là, sans les adresser nécessairement toutes en bloc à un organisme ou à un autre.

80

Alors la première question s'adresse à la MRC. Elle provient de monsieur Saladzius de Adopter une rivière. Alors il demande quel sera l'investissement de la MRC dans le projet, premièrement, sa contribution financière, sous quelle forme d'emprunt. Y a-t-il une redevance?

85

Y a-t-il eu un référendum dans la MRC pour que la MRC devienne partenaire? Quels sont les bénéfices annuels nets anticipés pour chaque année?

On va commencer avec ça. C'est pas mal!

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

90

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

95

Bonsoir.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

100

Monsieur Boudreau pourra pas être ici ce soir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Juste vous présenter.

105

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Nathalie de Grandpré, MRC de Minganie.

110

Pour les référendums, le processus référendaire qu'on retrouve dans les lois municipales sont pour les municipalités locales, pas pour les MRC. Déjà là! On est arrivé en courant!

PAR LA PRÉSIDENTE:

115

D'accord. Mais est-ce que ça a été discuté au niveau des assemblées municipales, par exemple?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

120

Oui oui. Toutes les discussions au sujet du projet ont été faites en assemblée publique, tout le long du processus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

125

Dans toutes les municipalités concernées?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

130 Bien, dans le fond, les réunions, c'est le conseil de la MRC qui prenait les décisions. Le conseil est représenté par le maire de chacune des municipalités et les maires remmenaient l'information au sein de leur conseil.

PAR LA PRÉSIDENTE:

135 Alors du côté des municipalités, est-ce que vous pouvez nous expliquer comment ça s'est passé, monsieur Beaudin?

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

140 Oui, effectivement, Michel Beaudin, maire de la municipalité de Rivière-Saint-Jean. Effectivement, c'est comme Nathalie vient de le dire, c'est la secrétaire trésorière de la MRC, les réunions, on les faisait avec les maires puis la MRC. Puis après ça, on apportait ça à nos conseils, puis on soumettait qu'est-ce qui était sur la table, qui nous était offert, puis qu'est-ce qu'on avait à définir.

145 Puis effectivement, ça a été, toute la population était au courant à cent pour cent (100 %). Il y a pas eu rien qui a été caché, ça a été public. Puis on a travaillé le dossier avec la MRC puis avec toute la population.

150 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va.

La contribution financière puis sous quelle forme d'emprunt.

155

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

160 En fait, la contribution financière est de l'ordre d'à peu près, bon, tout est approximatif dans la mesure où c'est un pourcentage, donc c'est de l'ordre d'à peu près de trois millions de dollars (3 M\$) qui est sous forme de prêt.

165 On a deux (2) véhicules actuellement. Bon, les MRC peuvent emprunter par le biais du ministère des Affaires municipales qui eux sont prêts à nous accorder le prêt ou par le biais, là, la Fédération canadienne des municipalités. Donc ça sera un prêt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et l'investissement, comme tel, c'est ce trois millions-là (3 M\$)?

170 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Oui, à peu près.

175 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Puis quels sont les bénéfices annuels nets anticipés par année?

180 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Les bénéfices nets, en fait, c'est à peu près quinze millions (15 M\$), en comptant aussi la redevance, là, de deux pour cent (2 %). C'est approximativement quinze millions (15 M\$) sur vingt-cinq (25) ans qui commence à peu près, si on veut, dans l'ordre de trois cent mille (300 000 \$) pour aller, d'année en année, à à peu près un million (1 M\$), qui sera réparti, et de façon, divisé en huit (8) portions pour chacune des municipalités, puis une portion pour la MRC.

185

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors ça, ça comprend l'ensemble des bénéfices?

190 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Oui.

195 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Le quinze millions (15 M\$).

200 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Oui, net.

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

205

Alors je pense que ça fait le tour de la question qui avait été posée là-dessus. Restez là.

210

Comment sera dépensé cet argent. Y a-t-il une redistribution selon la population de chaque village? Y aura-t-il un montant minimal pour la préservation ou l'aménagement d'autres rivières dans leur état naturel?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

215 Donc je viens de dire comment il allait être séparé, donc en neuf (9) parts, huit (8) parts pour chacune des municipalités, de façon égale, et non pas en proportion de la municipalité. Il y a des municipalités ici qui ont moins de cent (100) habitants. Donc ça faisait des grandes variations et le choix des maires a été de dire, on divise à part égale.

220 Et l'autre partie, c'est à quoi devrait servir l'argent? Chaque municipalité décidera de à quoi va servir l'argent. Quant à la MRC, ça va servir pour un fonds régional qui permettra de faire des projets, ça a pas été arrêté de façon spécifique, mais de faire des projets d'ordre régionaux.

225 Notamment, on avait un projet en tête, c'est celui d'actuellement comme toutes les MRC au Québec, on fait un plan de gestion des matières résiduelles dans lequel on veut mettre en place des plates-formes de compostage. C'est un projet de l'ordre de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) uniquement pour les mettre en place, sans parler des frais de fonctionnement. Donc c'est le genre de projets auquel pourrait servir l'argent.

230

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

235

On demande: est-ce que la MRC est d'accord pour rendre public son projet d'entente ou son entente avec le promoteur? Les citoyens, selon monsieur Saladzius, les citoyens doivent connaître les conditions d'acceptation du projet. Cela fait partie de la consultation du public; c'est un commentaire.

240

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Oui. Bien, nos documents sont habituellement publics, ça pose pas un problème. On est un organisme public, à moins qu'il y ait des éléments particulièrement, là, qui peuvent poser des problèmes au niveau de l'entreprise privée.

245

De notre côté, normalement nos documents sont publics.

PAR M. JACKY CERCEAU:

250

Jacky Cerceau, le promoteur. Bon, autant que je me souviens, j'ai pas le document sous les yeux, mais l'entente que nous avons normalement ne contient pas d'informations qui pourraient nous causer problème. Enfin, comme je l'ai pas, là, je peux pas l'assurer à cent pour cent (100 %), mais l'entente que nous avons, c'est pour entériner, en fait, notre soumission qui comportait une offre à la MRC et de redevance et de participation. Donc l'entente tourne autour

255

de ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors vous allez nous revenir là-dessus pour nous informer si vous pouvez, il y a pas de problème à la rendre publique? L'entente avec la MRC.

260

PAR M. JACKY CERCEAU:

Vous voulez qu'on fasse ça ce soir?

265

PAR LA PRÉSIDENTE:

Lorsque vous pourrez le faire.

270

PAR M. JACKY CERCEAU:

Ce soir, ce sera difficile parce que je peux pas moi-même me référer à mon bureau qui est fermé aujourd'hui, là, enfin ce soir. Mais...

275

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans les prochains jours.

280

PAR M. JACKY CERCEAU:

Dans les prochains jours, oui, sans aucun doute.

285

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien. Merci.

Ça va pour le moment, là. D'accord.

290

Alors je lis une question qu'on va adresser aux Affaires municipales, mais s'il y a des points d'information que vous souhaitez ajouter, c'est le temps de le faire. Ça vient aussi de monsieur Saladzius de Adopter une rivière. La question est adressée aux Affaires municipales. Alors nous allons l'envoyer par écrit.

295

Le ministère des Affaires municipales a réalisé une évaluation des paysages le long de la route de la Côte-Nord, il y a environ deux (2) ans. Quel serait l'impact visuel, vu de la route 138 et selon les critères d'évaluation établis, de la construction du barrage qui sera d'une hauteur équivalente à un édifice d'environ quatre (4) étages et selon les différents débits qui s'écouleraient?

300 Alors si vous avez des commentaires, ou de l'information à donner, oui monsieur
Beaudin.

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

305 Michel Beaudin, maire de Rivière-Saint-Jean. On a été aujourd'hui en autobus, puis
quand on passe sur le pont, sur la route 138, il y a comme un croche avant d'arriver au barrage
de la rivière puis on voit quasiment rien. On le voit quand on passe sur le deuxième pont, on
voit la situation qui est présentement là, le barrage, il a à peu près ça, trois étages et demi
(3 ½), quatre (4) étages de haut. Puis il représente un bloc.

310 Ça fait que ça serait comme, je dirais, là, c'est l'autre qui prend la place de l'autre.
L'édifice de quatre (4) étages, parce que présentement, on a en a une de trois et demi (3 ½) à
peu près à quatre (4).

PAR LA PRÉSIDENTE:

315 Précision, du côté du promoteur?

PAR M. JACKY CERCEAU:

320 On n'a pas grand-chose à rajouter, là, à ce sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

325 Ca va?

PAR M. JACKY CERCEAU:

Oui.

330 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien. Alors on prend en note qu'on envoie cette question-là aux Affaires
municipales.

335 Une question qui va être adressée à Hydro-Québec, par écrit. Est-ce que les lignes de
transport d'électricité seront toutes enfouies et sinon, quel serait le prix supplémentaire pour
enfouir toutes les lignes entre la centrale et la ligne principale. Est-ce que la ligne qui sera
aménagée par Trans-Énergie sera enfouie? Est-ce qu'il serait possible d'aménager un
empierrement?

340 Voilà! Alors ça, on envoie ça à Hydro-Québec.

Et l'autre question, elle vous est adressée, monsieur Cerceau. Est-ce qu'il serait possible d'aménager un empierrement sur le béton de la digue principale afin de simuler une chute naturelle et si oui, à quel prix?

345

PAR M. JACKY CERCEAU:

Bon, question difficile. Bon, peut-être qu'Éric peut donner un élément de réponse, à ce sujet-là, oui.

350

Est-ce qu'on peut prendre trente (30) secondes, s'il vous plaît?

PAR LA PRÉSIDENTE:

355

Oui.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Merci.

360

PAR M. ÉRIC McNEIL:

Bon, essentiellement, il pourrait y avoir des problèmes de mettre de tels enrochements sur la face aval, si je comprends bien, du barrage, compte tenu de type d'opération au fil de l'eau de la centrale.

365

Il faut comprendre qu'il va y avoir des crues, les crues vont être évacuées essentiellement par le déversoir. En vertu du Règlement sur la sécurité des barrages, on a vu qu'on doit s'engager à ce que l'ouvrage résiste à des crues très importantes, là, de l'ordre du millénaire, voire du décennaire, donc des crues associées à des récurrences de un dans dix mille (10 000) ans.

370

Donc il y aurait un problème, éventuellement, à ce que ces empierrements-là puissent résister. Il pourrait y avoir de l'érosion puis la pérennité de l'ouvrage serait difficilement assurable dans ces conditions-là.

375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Commentaire du côté des ministères? Ça va.

380

Une question de monsieur Michel Gauthier de Fondation Rivières. Elle est adressée au ministère de l'Environnement.

385 Dans l'appel d'offres du MRN, le site de la première chute de la rivière Magpie avait un potentiel de onze mégawatts (11 MW). La proposition qui a été retenue par le comité de sélection représenterait trente-huit mégawatts (38 MW) avec un rehaussement de neuf mètres (9 m) en amont.

390 Le promoteur propose maintenant un projet de quarante et un mégawatts (41 MW), ce qui représente une hausse de quatre cents pour cent (400 %) par rapport au projet initial. Le débit réservé est réduit à trois mètres cubes par seconde (3 m³/s), dans le tronçon court-circuité, ce qui ne permettrait même pas de voiler le parement de roche et de béton qui tiendra lieu de paysage à la place d'une chute magnifique. C'est la situation.

395 Considérant que la capacité de la centrale a été augmentée de quatre cents pour cent (400 %), ne dispose-t-on pas ici d'une marge de manœuvre suffisante pour assurer un débit réservé et un débit esthétique plus décent, permettant de maintenir dans ce segment de rivière des conditions viables pour les communautés de poissons?

400 C'était adressé au ministère de l'Environnement, mais peut-être que Faune et Parcs aussi, en tout cas, je vous pose la question d'abord à Environnement, parce que vous traitez aussi des débits réservés puis ensuite, on ira chez Faune et Parcs.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

405 Mireille Paul, ministère de l'Environnement. La question est large. J'aimerais simplement préciser qu'il est difficile de faire l'adéquation entre la puissance d'une centrale et le débit réservé à maintenir. On parle pas du tout, c'est pas parce que c'est une grosse centrale qu'on doit maintenir un gros débit réservé. Ce n'est pas du tout basé sur les mêmes prémisses.

410 Ici, la production de la centrale a augmenté, c'est dans un but, par rapport aux onze mégawatts (11 MW) que monsieur cite, c'est dans un but d'optimisation du site, et ça c'est un principe auquel le ministère de l'Environnement souscrit. Tant qu'à installer une centrale quelque part, autant exploiter au maximum, tout en faisant en sorte que le projet soit
415 environnementalement acceptable, autant exploiter le maximum du potentiel.

Au niveau du débit réservé, ça repose sur, il est déterminé en fonction des principes directeurs de la politique qui sont aucune perte nette d'habitat, protection de la libre circulation du poisson et protection de la biodiversité. Alors on est complètement dans un autre débat par
420 rapport à la puissance de la centrale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

425 Monsieur Gaudreault.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

430 En fait, le débit réservé, comme on a parlé un peu cet après-midi, il y avait trois (3) façons de le calculer, selon la politique: par la méthode hydrologique, hydraulique ou encore l'habitat préférentiel. Au préalable, le promoteur se devait de caractériser au niveau physique le bief court-circuité, au niveau biologique également.

435 Au niveau du débit réservé, le promoteur a choisi la méthode hydraulique pour évaluer le débit réservé à maintenir. Si, par exemple la méthode hydrologique avait été choisie, on aurait parlé plutôt d'un débit minimum de cent soixante-dix-sept mètres cubes-seconde ($177 \text{ m}^3/\text{s}$).

440 Donc c'est un choix que le promoteur a fait, de choisir cette méthode-là, et en fonction bien sûr, là, des travaux au niveau de la caractérisation physique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va.

445 Alors l'autre question, elle s'adresse au ministère de l'Environnement mais je considère que vous l'avez répondu, madame Paul, mais je vais la lire.

450 Les représentants du ministère de l'Environnement considèrent-ils que ce projet est acceptable sur le plan environnemental, alors qu'il ne respecte même pas la Politique des débits réservés?

Vous avez expliqué comment le ministère évalue les projets. Est-ce que vous avez d'autre chose à ajouter?

455 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

460 J'ajouterais que, de dire que le promoteur n'a pas respecté la Politique des débits réservés, c'est peut-être un peu rapide. Le promoteur souscrit à un des principes directeurs de la Politique sur les débits réservés.

Par contre, et ça, ça avait été souligné dans la deuxième série de questions, je crois, que nous avons adressées au promoteur, il y a une démarche méthodologique qui est incluse dans la Politique sur les débits réservés.

465 Et en ce qui concerne la caractérisation biologique du tronçon court-circuité, le promoteur a plutôt choisi de se référer aux préférences d'habitat des espèces en présence, c'est-à-dire l'omble de fontaine et le saumon atlantique, pour déterminer que ce n'était pas un habitat de qualité, ce qui se joint au fait que le tronçon est extrêmement difficile à

470 échantillonner, en particulier tout de suite dans la chute, là, qui est directement en aval du déversoir.

475 Et à cette étape-ci du dossier, nous avons quand même considéré qu'il était utile de rendre l'étude d'impact publique, parce qu'on a considéré satisfaisantes les informations qui nous étaient fournies. Sur cette base-là, les discussions vont se poursuivre en analyse environnementale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

480 Merci.

La prochaine question s'adresse au promoteur. Elle vient de monsieur Michel Gauthier, Fondation Rivières.

485 La chute de la rivière Magpie, à son état naturel, représente un des plus beaux paysages visibles à partir de la route 138, de toute la Côte-Nord. Qu'est-ce qui permet au promoteur d'affirmer dans son étude que l'impact sur le paysage de son projet sera nul ou même positif, alors qu'il présente à la figure RQC-8 une simulation visuelle qui démontre clairement à quel point ce site sera à jamais défiguré.

490 **PAR M. JACKY CERCEAU:**

Bon, je laisserais monsieur McNeil répondre à cette question.

495 **PAR M. ÉRIC McNEIL:**

Bon, les éléments qui ont été considérés pour en arriver à déterminer que l'impact sur la qualité du paysage serait nul, c'est des éléments qui font partie d'une démarche, c'est quand même des spécialistes en qualité du paysage qui ont fait toute la démarche qui a mené à notre évaluation, à notre déclaration des impacts.

500 Ce qu'on a vu ce matin, de visu, c'est que de la route 138, on n'a pas une vue qui est une vue nécessairement très facile sur la chute. Il y a eu un choix de maintien de débit réservé qui nous permet de maintenir point trois mètre (0,3 m) de lame d'eau sur le déversoir, pour un débit réservé de vingt-cinq mètres cubes par seconde (25 m³/s).

505 Je vais juste faire des comparaisons avec un projet qui a quand même été cité fréquemment comme étant un succès d'intégration dans le milieu, la chute Chaudière. Pour vous donner une idée, je vais juste chercher des chiffres, là, la chute Chaudière, comme madame Mireille Paul le mentionnait aujourd'hui, maintient un débit esthétique maximal de trente-sept virgule cinq mètres cubes par seconde (37 m³/s), au maximum d'achalandage du secteur, là, pendant la période estivale, pour une largeur de déversoir de deux cent quatre-

510

515 vingt-cinq mètres (285 m), une largeur de cours d'eau de deux cent quatre-vingt-cinq mètres (285 m). Il faut comprendre que ça se concentre dans certaines veines d'eau. Ce qui donne essentiellement, là, l'équivalent de point treize mètre par seconde ($0,13 \text{ m}^3/\text{s}$), par mètre de largeur de déversoir.

520 Si on fait la comparaison avec le Magpie, on a vingt-cinq mètres cubes par seconde ($25 \text{ m}^3/\text{s}$) pour une largeur de déversoir de cent quinze mètres (115 m). Ce qui nous donne point vingt-deux mètre cubes par seconde ($0,22 \text{ m}^3/\text{s}$) par mètre de largeur de déversoir. Donc ça nous donne encore une fois une épaisseur de lame d'eau de point trois mètre (0,3 m).

525 On voit que dans le cas de la chute Chaudière, qui est un projet qui a été très bien intégré, là, c'est pas Hydroméga qui en était le promoteur, mais c'est un projet qui a permis d'augmenter l'affluence au bief aval, on voit que ça l'a relativement bien fonctionné comme régime de débit esthétique.

530 Ici, on pense qu'on a un débit esthétique qui va être comparable, voire meilleur pour le maintien de la qualité visuelle. Donc c'est ce qui nous permet ultimement de dire que la qualité du site, au niveau esthétique, sera pas atténuée.

535 Par ailleurs, ce qu'il faut voir, c'est qu'il y a des équipements désuets actuellement à un poste, un bâtiment qui est désaffecté, qui est pas nécessairement dans le meilleur des états, donc le fait de démolir ces installations-là pour en mettre de meilleures, dont l'architecture a été pensée pour refléter la vocation du site, on pense ultimement qu'il y aura pas d'impact, mais éventuellement, même, une amélioration de la qualité visuelle du site, globalement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

540 Commentaire, oui.

(Fin de la cassette 4)

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

545 ...hydrologique, j'ai mentionné que le débit réservé calculé aurait été de cent soixante-dix-sept mètre cubes ($177 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est plutôt que quatre-vingt-quatorze mètres cubes-seconde ($94 \text{ m}^3/\text{s}$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

550 D'accord.

PAR M. ALAIN GAUDREULT:

555 Par la méthode hydrologique. Excusez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

560 Très bien. Ça va.

Alors on continue sur l'aspect esthétique. Du côté du promoteur, la question qui vient de monsieur Michel Gauthier, Fondation Rivières.

565 Avec un débit limite de trois mètres cubes par seconde (3 m³/s) la nuit, peut-on prétendre que la chute sera visible la nuit, au clair de lune, quel en sera l'impact sur le paysage?

PAR M. JACKY CERCEAU:

570 Bon, effectivement, disons le débit esthétique était pour le jour, c'est-à-dire pendant les heures de passage et de fréquentation du site. On ne pense pas que ce soit la nuit que le site sera fréquenté. D'ailleurs, ça sera pas forcément sécuritaire, non plus, de pénétrer sur le site.

575 Alors le débit esthétique a été pensé pour les périodes de fréquentation et non pas tout le temps et surtout au clair de lune, enfin, non, on n'a pas pensé à ça, franchement!

PAR LA PRÉSIDENTE:

580 D'accord.

585 Une autre question s'adresse au ministère de l'Environnement. J'imagine que c'est parce qu'il a vu en quelque part dans l'étude d'impact que la chute va être aussi belle la nuit, parce que la question qui s'adresse au ministère de l'Environnement: pourquoi le ministère de l'Environnement accepte-t-il ce genre d'affirmation, que ça va être aussi bien la nuit?

Avez-vous vu ça en quelque part dans les documents?

PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:

590 François Delaître. À ma connaissance, il y a rien qui a été mentionné à ce sujet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

595 D'accord.

Alors on a une question pour le ministère de l'Environnement, aussi. Il y a personne inscrit au registre? Ça va.

600 Alors à la section 24.4 de l'étude d'impact, l'étude d'impact évalue les éléments d'intérêt patrimonial en portant exclusivement son attention sur le patrimoine de l'équipement industriel de la centrale Magpie.

605 Du côté du ministère de l'Environnement, l'inventaire du patrimoine écologique se limitera, dans le présent dossier, à la recherche de plantes menacées ou vulnérables et plus spécifiquement de l'épervière de Robinson.

610 Nulle part, dans l'étude d'impact, on attribue une valeur patrimoniale quelconque aux chutes de la rivière Magpie, que ce soit en tant qu'élément de paysage exceptionnel ou en tant que force naturelle d'intérêt exceptionnel.

615 Pourquoi le ministère de l'Environnement n'exige-t-il pas une évaluation de la valeur patrimoniale des chutes de la rivière Magpie, considérant que cette valeur patrimoniale sera durement affectée par le harnachement des forces hydrauliques de la rivière?

615 Monsieur Delaître.

PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:

620 Oui, François Delaître. En ce qui concerne la valeur patrimoniale des chutes, il me semble qu'il y a tout de même une évaluation qui a été faite, là, par le promoteur, en concertation avec les gens du milieu. Il en a d'ailleurs été question.

625 D'autre part, c'est sûr que, pour nous, c'est des éléments qui sont importants. On considère qu'ils ont été traités de façon satisfaisante pour qu'on puisse poursuivre notre analyse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

630 D'accord.

635 Une autre question au ministère de l'Environnement. Le 13 février 2004, le SAA, le Secrétariat aux affaires autochtones, informe le ministère de l'Environnement qu'il n'a pas de commentaire additionnel à formuler à la suite de sa rencontre avec le promoteur. Pour éviter de possibles désagréments, le SAA reformule sa demande au ministère de l'Environnement, à l'effet de modifier la directive adressée au promoteur de projet de développement afin de tenir compte de la réalité autochtone.

Alors le ministère de l'Environnement a-t-il ou entend-il donner suite à la demande du Secrétariat aux affaires autochtones?

640

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Mireille Paul, ministère de l'Environnement. Il faut bien comprendre que la directive qui a été acheminée au promoteur, en début de processus, est une directive qu'on appelle une directive type. C'est-à-dire que pour tous les types, pour tous les projets de centrale, de digue, de barrage, qui passent dans la procédure d'évaluation environnementale, on envoie le même cahier des charges au promoteur pour la réalisation de son étude d'impact.

645

Et ces directives-là sont révisées périodiquement parce que, forcément, quand on produit un tel document qui est assez volumineux, au fur et à mesure de l'évolution des connaissances, l'évolution de nouvelles problématiques qui émergent, on a à les réviser.

650

Donc ces commentaires-là, comme du type du commentaire que le SAA a fait, on les prend en délibéré et environ une fois par année, on réviser les directives en fonction des commentaires qui nous sont faits comme ça. Mais c'est pas quelque chose qu'on fait ad hoc.

655

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien.

660

Une question adressée au promoteur, toujours de la part de monsieur Michel Gauthier de Fondation Rivières. Le promoteur peut-il s'engager à nous fournir, dans le cadre des audiences publiques, une évaluation de la valeur patrimoniale des chutes de la rivière Magpie, dans l'optique où elles seraient conservées dans son état naturel, plutôt que de limiter l'évaluation à son potentiel hydroélectrique?

665

PAR M. JACKY CERCEAU:

L'étude d'impact contient une analyse du paysage, là, au chapitre 23. Bon, je pense qu'elle doit être satisfaisante, là, puisqu'on n'a pas eu de commentaires particuliers. Donc à mon avis, ça semble suffisant.

670

PAR LA PRÉSIDENTE:

Commentaire du côté des ministères, par rapport à cette réponse? Environnement?

675

PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:

François Delaître. Effectivement, c'est un aspect qu'on a regardé. C'est un aspect aussi pour lequel on consulte les gens.

680

D'après les consultations qu'on a faites, cet aspect-là a été traité de façon satisfaisante. Par contre, il faut comprendre que l'analyse environnementale va avoir lieu dans les semaines à venir, donc. Mais on considère que l'information qu'on a est satisfaisante à ce moment-ci.

685 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pour évaluer le projet.

690 **PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:**

Oui, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

695 D'accord.

Alors une autre question qui va être adressée à Transports Canada, le ministère des Transports. Elle vient de monsieur Michel Gauthier de Fondation Rivières.

700 À la section 20.1.2, on rappelle que la rivière Magpie est classée parmi les dix (10) meilleures rivières au monde tant pour le rafting que pour le canotage. À moyen et long terme, que représente ce classement attribué par des revues spécialisées de calibre international, en termes de développement récréotouristique. A-t-on évalué ce potentiel? Ne pourrait-on nous
705 fournir une évaluation comparative de ce potentiel récréotouristique avec et sans le développement hydroélectrique projeté?

Alors on a quand même discuté beaucoup en audience publique de la répercussion, là, sur la navigabilité de la rivière, mais on va l'adresser quand même pour avoir une réponse écrite de Transports Canada.

710 Une question adressée, qui vient aussi de Fondation Rivières, Michel Gauthier, de monsieur Michel Gauthier. Alors selon un article de monsieur Francoeur dans le Devoir du 21 avril 2004, Hydro-Québec, avec ses barrages, ses centrales thermiques de pointe et sa centrale nucléaire de Gentilly produit trente-cinq mille mégawatts (35 000 MW), et la production atteint
715 quarante mille mégawatts (40 000 MW) en ajoutant les apports conjugués de Churchill Falls. Le projet hydroélectrique de la rivière Magpie ajouterait quarante virgule six mégawatts (40,6 MW) à cette production, soit un peu plus de un point un millième (1,1/1000) de la production dans le meilleur des cas.

720 Considérant l'augmentation presque insignifiante de la production d'électricité qu'ajouterait l'aménagement hydroélectrique proposé sur la rivière Magpie, vaut-il la peine de sacrifier notre patrimoine naturel? Quel intérêt le Québec en retirera-t-il à moyen et à long termes?

725 Cette question-là, on peut considérer qu'elle est plutôt un commentaire. Mais si vous avez des points d'information à nous donner, je vous invite à le faire.

Avez-vous des points d'information, les représentants du ministère des Ressources naturelles?

730 **PAR M. RONALD GIGNAC:**

Ronald Gignac, du ministère des Ressources naturelles. J'aimerais ça entendre l'opinion de la municipalité pour savoir si c'est aussi insignifiant que monsieur Gauthier le déclare.

735

D'autre part, il y a pas de petites économies. Lorsqu'on réussit à développer un potentiel de quarante mégawatts (40 MW), c'est l'équivalent d'environ les besoins en chauffage et en électricité, chauffage des espaces, chauffage de l'eau et éclairage d'environ quatre mille (4000) demeures, c'est pas rien. Ça contribue au développement économique du Québec, au même titre que les grandes centrales. Ça contribue à un effort de création d'emplois, au même titre que les grandes centrales

740

Je comparerais, par exemple, Manic 2 qui a une puissance de mille mégawatts (1000 MW), qui maintient environ quarante (40) à cinquante (50) emplois, à un projet de quarante mégawatts (40 MW) ici qui en crée au moins l'équivalent sur la base du prorata, c'est pas rien ça non plus.

745

Alors on pourrait continuer dans le même sens, là, je pense que c'est un peu démagogique les propos qui sont mentionnés par...

750

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vous demanderais de pas commenter les questions qui sont présentées par les intervenants. On essaie d'avoir des réponses tout simplement. Oui.

755

PAR M. JACKY CERCEAU:

Bon, je peux faire des commentaires, notamment, à propos des derniers projets qui ont été réalisés par Hydro-Québec. Il y a quelques années, Hydro-Québec a remis en service deux (2) petites centrales qui s'appellent Chute-Bell, pour dix mégawatts (10 MW) sur la rivière Rouge, la centrale Sept-Chutes sur la rivière Sainte-Anne, près de Québec, pour dix-huit mégawatts (18 MW).

760

Actuellement, Hydro-Québec est en cours d'appel d'offres ou tout près à entrer dans les travaux pour la centrale Mercier au barrage Baskatong pour une puissance d'environ cinquante

765

mégawatts (50 MW). Elle a également les projets de Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs, de l'ordre de soixante-dix (70 MW) à quatre-vingts mégawatts (80 MW).

770 C'est-à-dire tous ces projets-là sont soit de puissance inférieure ou tout à fait comparables à celle de la centrale Magpie. Donc à mon avis, je pense qu'il y a pas seulement que des entreprises indépendantes qui peuvent faire des petits projets mais aussi Hydro-Québec fait des projets de cette taille-là.

775 Donc il y a absolument rien de particulier et d'anormal dans ce projet, au niveau de sa taille.

PAR LA PRÉSIDENTE:

780 Alors l'information a été donnée. C'est aux gens à réagir au niveau de leur mémoire, en deuxième partie, en ce qui concerne leur position par rapport au projet.

Nous continuons. Peut-être qu'il y a des aspects des questions qui sont posées qui reflètent plutôt des positions, je me dois quand même de les lire.

785 À la section 1.3 de l'étude d'impact, on indique que la consommation annuelle d'électricité au Québec est actuellement de cent soixante et un virgule trois térawattheures (161,3 TWh) et devrait atteindre cent quatre-vingt-un virgule six térawattheures (181,6 TWh) en 2012, pour une augmentation de deux térawattheures (2 TWh) par année.

790 Quelle serait la production annuelle en térawattheures de la petite centrale de la rivière Magpie, et quel sera son impact réel par rapport aux besoins estimés du Québec pour la période se terminant en 2012. Combien de petites centrales hydroélectriques faudrait-il construire annuellement pour satisfaire les besoins en électricité du Québec pour la même période?

795 Est-ce que, monsieur Gignac, vous avez une idée sur ça, monsieur Guay?

800 Finalement c'est l'équivalent de petites centrales pour répondre à la demande totale. Remarquez que c'est une question très hypothétique parce que c'est pas l'approche que l'on voit, il y a quand même des grands projets à l'horizon aussi.

PAR M. JACKY CERCEAU:

805 Ce que je peux dire, c'est que la production annuelle moyenne de la centrale Magpie serait de l'ordre de zéro virgule deux térawattheure (0,2 TWh), c'est-à-dire dix pour cent (10 %) de la croissance mentionnée. Donc c'est loin d'être négligeable, effectivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

810 Alors c'est dix pour cent (10 %) de la croissance d'une année.

PAR M. JACKY CERCEAU:

815 Du chiffre qui est donné là, bon, je ne peux pas moi-même assurer que c'est un chiffre exact, mais si tel était le cas, ça représenterait dix pour cent (10 %).

PAR LA PRÉSIDENTE:

820 C'est bien.

 Une autre question qui ressemble aussi à un commentaire. J'inviterai monsieur Gauthier à donner son opinion en deuxième partie sur ce point-là, mais je la lis.

825 L'an dernier, Hydro-Québec a déposé son projet - en fin du compte, monsieur Gauthier parle d'Hydro-Québec, mais ce n'est pas Hydro-Québec, alors je veux dire, l'an dernier, un projet de construction d'une centrale thermique à Bécancour a été déposé, lequel a suscité une large opposition dans l'opinion publique. De façon générale, on estime que le Québec n'a pas réellement besoin de la centrale du Suroît pour répondre à ses besoins.

830 Si on peut mettre en doute la nécessité de construire une centrale thermique de huit cents mégawatts (800 MW), comment justifier la construction d'une centrale hydroélectrique de quarante mégawatts (40 MW), soit une capacité deux cents (200) fois moindre par rapport aux besoins en électricité du Québec.

835 Alors je considère que cette question est plutôt un commentaire. Ça va?

 Monsieur Cerceau, vous avez un complément d'information?

PAR M. JACKY CERCEAU:

840 Disons que je crois que ce sujet-là est, à l'heure actuelle, devant la Régie de l'énergie et tous les groupes ont été, enfin tous les groupes intéressés ont été invités à déposer des mémoires, dont l'association dont fait partie notre firme, et je crois que le débat a lieu là.

845 Et la question sera vidée prochainement, à la fois par l'avis de la Régie qui sera donné au 30 juin, et par la commission parlementaire qui s'ensuivra et les autres débats qui auront lieu au cours de l'automne. Donc je crois qu'il y aura un débat très large sur cette question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

850

Merci.

La dernière question sur ce sujet, qui vient toujours de monsieur Michel Gauthier, Fondation Rivières.

855

En février dernier, le gouvernement du Québec a donné à la Régie de l'énergie le mandat de déterminer quelle était l'augmentation de la capacité de production d'électricité nécessaire pour répondre à la demande d'ici 2010 et assurer la sécurité énergétique du Québec. L'organisme doit évaluer toutes les formes de production possibles en tenant compte de la protection de l'environnement et du développement durable. Enfin, elle doit étudier l'apport des mesures d'efficacité énergétique.

860

Considérant le mandat accordé à la Régie de l'énergie par le gouvernement du Québec, ne serait-il pas approprié d'attendre que la Régie ait déposé son rapport avant de poursuivre l'analyse du projet hydroélectrique de la rivière Magpie?

865

Alors la Régie va déposer son rapport avant que la Commission du BAPE ait terminé l'analyse du projet à l'étude. Alors c'est moi qui donne la réponse pour ce cas-ci.

870

À la question de monsieur Saladzius, Adopter une rivière, monsieur Cerceau, avez-vous l'information concernant le coût de démolition de l'ancienne centrale et de la digue existante?

PAR M. JACKY CERCEAU:

875

Est-ce qu'on peut prendre quelques secondes pour...

PAR LA PRÉSIDENTE:

880

On reviendra, à ce moment-là, après la pause.

PAR M. JACKY CERCEAU:

Parce qu'on n'a pas eu le temps de – on reviendra, OK d'accord.

885

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

890

Il y a des questions qui sont adressées au BAPE aussi, ou des commentaires. Alors je vais lire les questions, puis comment on les reçoit.

895 Quand on pense au potentiel d'économie d'énergie – elle vient de monsieur Michel Gauthier, Fondation Rivières – et de l'énergie éolienne, comment le BAPE entend-il évaluer un projet privé sans balise générale, quant aux critères d'admissibilité d'un projet de centrale en rapport à d'autres projets si, au Québec, il n'y a pas de planification intégrée des ressources.

900 Alors le BAPE a étudié des projets hydroélectriques et thermiques, dans le passé, et il a fait des chapitres parfois ou des brèves analyses, tout au moins, de l'intégration du projet dans les besoins énergétiques et l'offre et la demande. Alors le BAPE va étudier le projet à la lumière de l'information dont on dispose et par rapport à la situation énergétique qu'on connaît.

905 L'autre question, elle s'adresse au ministère des Ressources naturelles. Le gouvernement compte faire une commission parlementaire sur l'énergie cet automne et étudier tous les volets de la production, dont celui des petites centrales. Ne serait-il pas mieux de remettre à cet automne, après les recommandations de la commission parlementaire – il propose les audiences de la Magpie, mais l'analyse du dossier de la Magpie.

Alors c'est plutôt un commentaire, mais si vous avez un point d'information à donner.

910 **PAR M. RONALD GIGNAC:**

Oui, bien écoutez, Ronald Gignac, du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Le projet Magpie a été enclenché dans le cadre d'un régime d'octrois qui a été mis en œuvre en 2001. Et il y a eu un appel d'offres d'Hydro-Québec dans ce cadre-là.

915 Donc c'était déjà quelque chose qui était en cours de développement et la commission parlementaire dont ont fait mention a pour but d'engager une réflexion sur l'ensemble de la Stratégie énergétique du Québec, y compris celle des petites centrales. Et il est possible qu'à ce moment-là, il y ait une révision des orientations qui ont été retenues à l'époque, dans le cadre de l'orientation du nouveau régime d'octrois. Ça complète.

920 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

925 Merci.

L'autre question s'adresse au BAPE.

930 Après avoir parlé à plusieurs membres des communautés innues de la Minganie et avoir constaté que ce n'est pas dans leurs coutumes de participer aux audiences publiques et que plusieurs d'entre eux s'opposent au projet, comment le BAPE va pouvoir entendre les représentants de cette communauté?

935 Alors on a pris contact, comme vous avez pu le constater, avec les Innus et ils ont accepté de bien vouloir participer aux travaux de la Commission, ils nous ont offert leur collaboration. On va continuer à travailler avec eux.

Une autre question qui vient de Fondation Rivières, monsieur Michel Gauthier. Quand on pense – celle-là, elle est déjà posée.

940 Bon, une autre question qui s'adresse au BAPE. Quand on sait que l'étude d'impact a été déposée le 30 mars, et que nous avons jusqu'au 15 mai pour faire une demande d'audience publique, pourquoi les audiences ont-elles été précipitées?

945 Alors ça, c'est le ministre de l'Environnement qui décide de la date du début des travaux d'audience publique, le mandat. Et nous, ce qu'on privilégie, c'est que l'audience publique, les deux (2) parties d'audience publique se tiennent avant la période des vacances d'été, parce qu'on sait que l'été, c'est court, puis les gens souhaitent pas écrire des mémoires pendant l'été. Ils apprécient beaucoup que la deuxième partie se tienne avant le 23 juin.

950 Un deuxième principe qu'on défend, c'est de donner le plus de temps possible aux gens entre la première et la deuxième parties. Selon nos règles de procédure, nous devons donner trois (3) semaines. Dans le cas présent, nous allons donner plus de quatre (4) semaines.

955 Alors nous facilitons, dans la mesure du possible, la participation des gens, aussi c'est pourquoi nous avons procédé par un système, dans le cas présent, de Web diffusion. Nous recevons aussi des mémoires en deuxième partie par téléphone au besoin, si les gens peuvent pas venir, on facilite la tâche des gens de cette façon. Ou ils peuvent déposer un mémoire, il est analysé de la même façon qu'un mémoire qui est présenté en audience publique.

960 La deuxième question, ici qui vient aussi de monsieur Michel Gauthier de Fondation Rivières. Si la Fondation Rivières n'a pas eu le temps d'étudier à fond l'étude d'impact, même si nous avons un biologiste et un technicien analyste qui sont des spécialistes qui possèdent l'expérience et l'expertise, on peut se poser la question: comment un citoyen peut-il comprendre tous les aspects économiques, sociaux mais surtout environnementaux du projet?

965 Si le ministère de l'Environnement prend plusieurs semaines et plusieurs spécialistes pour étudier l'étude d'impact, comment le BAPE entend-il recommander ou non le projet de barrage de la Magpie si seulement quelques mémoires sont déposés dans le cadre de cette audience avec le peu de temps que les gens auront pour faire les études et déposer les mémoires. Est-ce que le BAPE va vouloir retarder les audiences pour permettre de bien comprendre les projets et de s'exprimer en toute connaissance de cause.

975 Alors le rôle du BAPE, c'est aussi de faire de la vulgarisation scientifique, de faire en sorte que les gens du milieu puissent bien comprendre les impacts. Et c'est pour ça qu'on fait, entre autres, on insiste pour que des experts des ministères et organismes viennent témoigner

pour répondre aux questions du public. Et on demande aux gens, s'ils ne comprennent pas les explications, de bien nous en informer. Nous faisons tout en notre possible pour que l'information soit claire et complète et là-dessus, je pense qu'on porte beaucoup d'efforts, notamment au plan visuel.

980

Aussi on accorde beaucoup d'importance pour que l'information soit complète mais aussi qu'elle soit diffusée largement. Alors il y a des centres de consultation qui se tiennent dans les régions ici, aussi à Québec et à Montréal. Et tous les documents sont rendus publics le plus vite possible, dans le site Internet du BAPE et il en est de même pour les transcriptions.

985

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous donnons plus de quatre (4) semaines aux gens pour préparer leur mémoire et je les invite dès maintenant à commencer à travailler dans ce sens-là. Un mémoire, c'est pas quelque chose qui se veut compliqué, c'est simple, c'est d'exprimer simplement son opinion sur un projet, de dire comment on le voit, est-ce qu'il y a des approches qu'on privilégie, est-ce qu'on est d'accord ou pas d'accord, pourquoi, surtout. Ce ne sont pas des sondages, mais plutôt, c'est le moment de donner son opinion et de la faire valoir par des arguments.

990

Une autre question qui est adressée au BAPE. C'est facile, je pose la question, j'y réponds. Mais si vous avez des compléments, là, soulignez-moi-le. Si ça nécessite un complément d'information, j'apprécierais que vous me l'indiquiez, si c'est pas clair. Ça va dans la salle?

995

Depuis le mois de novembre 2002, depuis le dépôt de la Politique nationale de l'eau par le gouvernement péquiste et depuis la fin des petites centrales privées, il reste trois (3) projets au Québec, dont celui de la Magpie.

1000

La Fondation Rivières a rencontré et discuté avec plusieurs personnes de la Minganie qui nous ont avoué être contre le projet Magpie pour des raisons à la fois économiques, sociales, environnementales ou les trois (3) raisons. Les gens n'osent même pas se rendre à la Rivière-Saint-Jean pour consulter l'étude d'impact, de peur de se faire reconnaître. Tous ces gens nous ont avoué qu'ils ne prononceraient pas publiquement contre, parce qu'ils ont peur des représailles.

1005

Comment le BAPE espère-t-il connaître l'opinion des gens si ceux-ci ne peuvent librement s'exprimer devant la Commission?

1010

Alors vous savez, on a différents projets qui sont présentés. Ça peut être des lieux d'enfouissement sanitaire, dans des municipalités, ça peut être des routes, etc. C'est sûr que les gens n'ont pas nécessairement l'habitude de venir s'exprimer en public sur un projet, mais c'est l'occasion de poser des questions, parce que si un projet est autorisé, par la suite, bien, on vit avec.

1015

1020 Alors on invite les gens à donner leur opinion et, généralement, lorsqu'on va dans une
municipalité pour rencontrer la population, bien, il y a une approche de respect mutuel et les
gens acceptent qu'il y ait des opinions qui sont pas nécessairement les mêmes, les uns et les
autres. Alors j'invite les gens à bien vouloir s'exprimer en deuxième partie d'audience publique.

1025 Monsieur le Maire.

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

1030 Michel Beaudin, maire de Rivière-Saint-Jean. C'est parce que le point que vous venez
de soulever, ça nous implique pas mal à Rivière-Saint-Jean. On est reconnu comme une
municipalité qui est recevante.

1035 Puis effectivement, on avait les documents de l'étude d'impact, ici à la municipalité, il y
deux (2) personnes qui ont fait le désir de venir consulter. On les a rencontrées, puis on a parlé
avec eux autres, puis même on leur a donné de l'information, puis effectivement, il y a un
monsieur, avec des informations qu'on lui a données, il a dit, je "checkerai" pas ça, en réalité,
moi, là, c'était juste pour savoir quelques points. Puis l'autre monsieur, il est venu voir, puis il a
consulté les documents une bonne secousse, puis après ça il s'en a été puis il a dit qu'il était
bien satisfait puis qu'il y avait pas de problème.

1040 Puis la municipalité de Rivière-Saint-Jean-Magpie, je penserais pas qu'on aurait
quelqu'un qu'on pourrait lui faire peur de venir voir une étude d'impact. Parce que,
présentement, la municipalité de Rivière-Saint-Jean, on n'a pas aucun problème à recevoir le
monde, puis même vous pouvez constater par vous-même, toute la municipalité de Rivière-
Saint-Jean, présentement, on a un bon accueil.

1045 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1050 Alors si des gens se sentent, sont gênés de consulter les documents ou quoi que ce
soit, je les inviterais à nous appeler au numéro 1-800- 463-4732. Et puis on se fait un devoir de
les aider dans un accompagnement pour bien comprendre l'étude d'impact. Les analystes sont
là pour vous aider, alors de même que tous les gens de l'équipe, alors on est là pour aider les
gens, pendant le quatre (4) mois de notre mandat.

1055 J'invite les gens qui sont dans la salle, ici, à le dire à leurs amis. Ça va faire plaisir aux
gens de l'équipe de leur parler tout au cours du mandat.

Moi, je peux pas le faire, là, à cause de mon code de déontologie, mais les autres
membres de l'équipe vont vous accompagner.

1060 Une autre question qui s'adresse au BAPE. La Fondation Rivières a compris que les
pressions sociales sont évidemment plus présentes dans les petites communautés. Les

entrepreneurs locaux viennent compromettre la neutralité des arbitrages, et souvent aussi, les maires et les responsables municipaux qui sont au sein des MRC sont directement impliqués.

1065 La Fondation Rivières pense que ces projets de petites centrales privées sont d'ordre national et que les rivières appartiennent à tous les Québécois. Est-ce que le BAPE est prêt à élargir le débat au niveau du Québec en entier, et est-ce que le BAPE est prêt à consulter toute la population québécoise?

1070 Alors le débat a été effectivement élargi. Nous avons ouvert le site Web et la preuve, c'est que je lis présentement une question qui nous est parvenue par l'intermédiaire de ce média et nous allons recevoir les mémoires de toute personne, citoyen du Québec, qui désire s'exprimer sur le projet.

1075 L'autre question, qui est aussi adressée au BAPE. Est-ce que le BAPE considère que les gens de la Minganie seront en mesure de faire un choix éclairé sur le projet de la Magpie, si c'est le seul projet qui leur est officiellement présenté? Comment refuser un investissement régional si aucune alternative n'est proposée?

1080 Alors on va attendre l'opinion qui va être exprimée en deuxième partie. Les gens de partout au Québec, lorsqu'ils viennent en audience publique, ont en main l'éclairage nécessaire pour se prononcer. En tout cas, on travaille très fort dans ce sens-là.

1085 Et s'ils ont besoin d'information additionnelle, ils peuvent communiquer avec l'équipe de la Commission au cours de la période entre la première et la deuxième parties. Ça va nous faire un plaisir d'aller chercher l'information pour eux, de façon à enrichir leur mémoire.

1090 Alors on va faire une pause et je vais vous lire des questions qui vont venir, puis vous allez vous préparer à y répondre.

1095 Alors il y a la question du coût de démolition. Il y a une question concernant les ententes entre la MRC et le promoteur, ça vous l'avez prise en délibéré.

1095 Est-ce qu'il y a des ententes, la population qui dans – est-ce que les ententes entre le promoteur et Hydro-Québec, est-ce qu'il y en a, est-ce qu'elles peuvent être rendues publiques, c'est la même chose pour la municipalité et le promoteur. Alors, c'est ce type de questions là qui va vous être posé au retour.

1100 C'est à peu près toutes les questions qu'on a. Je pense qu'il nous en rentre une autre. Ça va. Alors on prend une pause de quinze (15) minutes.

Le registre est encore ouvert, cependant il va être fermé après la pause.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1105

**REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS PAR LA COMMISSION**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1110

... et à huit heures et demie (8 h ½)

Alors la première question s'adresse au promoteur, elle vient de Adopter une rivière, monsieur Saladzius. Quel est le coût de démolition de l'ancienne centrale et de la digue existante?

1115

PAR M. JACKY CERCEAU:

1120

Jacky Cerceau, le promoteur. Bon, je demanderais à monsieur André St-Pierre de répondre à cette question. Monsieur André St-Pierre, je le rappelle, représente notre copartenaire Aecon

PAR M. ANDRÉ ST-PIERRE:

1125

André St-Pierre, Groupe Aecon. Oui le coût total pour la démolition de la centrale est de l'ordre de deux cent vingt mille dollars (220 000 \$).

1130

Ce coût-là inclut le démantèlement des groupes existants, donc avec de la main-d'œuvre spécialisée, la disposition des matériaux; et l'entreposage des matériaux qui vont être désignés comme des matériaux qui vont rester sur place; la machinerie, et inclut aussi toute la machinerie et la main-d'œuvre pour démolir toute la centrale; et la disposition des matériaux dans un site qui va être reconnu ou approuvé, les matériaux de béton; puis le transport aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1135

Est-ce que ça tient compte aussi de la démolition de la digue, une partie de digue?

PAR M. ANDRÉ ST-PIERRE:

1140

Il y a pas de démolition de digue.

PAR LA PRÉSIDENTE:

La partie située...

1145

ANDRÉ ST-PIERRE:

À droite?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150 Oui, en rive droite.

PAR M. ANDRÉ ST-PIERRE:

1155 Non, c'est incorporé à l'ouvrage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1160 **PAR M. ANDRÉ ST-PIERRE:**

L'ouvrage existant, en béton, est incorporé; écoutez, là, même, à moins que je me trompe, Éric, là, mais...

1165 **PAR M. ÉRIC McNEIL:**

Non, Éric McNeil, Groupe RSW. André St-Pierre a raison en disant que l'ouvrage existant va être incorporé dans le nouvel ouvrage de retenue.

1170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. C'est bien. Alors ça répond à la question. Merci.

1175 Alors une question de la Commission, là, ça s'adresse au ministère de l'Environnement. De quelle manière peut-on mesurer les débits réservés? Puis avec quelle précision? Comment on fonctionne pour – pouvez-vous nous expliquer ça, les débits réservés, pour vulgariser, là, la population.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

1180 Oui, la mesure du débit réservé se fait comme n'importe quelle mesure de débit. C'est pas précisément mon domaine, l'instrumentation pour mesurer les débits réservés, ou tout autre débit, mais probablement que monsieur McNeil pourra vous donner plus d'information sur la question. Mais il s'agit, essentiellement, d'installer une sonde, une sonde dans le cours d'eau qui enregistre et qui retransmet, là, la valeur de débit.

1185 C'est quelque chose qui se fait, par exemple, je donnais plus tôt cet après-midi l'exemple de Chute-Chaudière où il y a également un débit réservé à la fois esthétique et écologique qui est maintenu. Et le promoteur a installé, près de sa prise d'eau, un senseur

1190 comme ça, qui retransmet la mesure sur un afficheur électronique, donc en tout temps, un visiteur qui se promène sur le site peut voir qu'est-ce que c'est le débit qui passe dans la chute.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1195 Des précisions?

PAR M. ÉRIC McNEIL:

1200 En fait, on doit procéder par des jaugeages avec des moulinets, selon les procédures courantes, dans le bief aval, règle générale, pour avoir une mesure très précise du débit réservé dans un tronçon court-circuité. Donc on procède comme on le fait pour une mesure de débit ou pour l'étalonnage d'une sonde.

1205 Madame Paul a tout à fait raison en parlant d'une sonde de pression qui mesure la hauteur, la profondeur d'eau au-dessus de ladite sonde. Ça permet de faire une relation entre le niveau d'eau et le débit.

1210 Donc, dans le cadre des questions complémentaires, il y a une question qui demandait si le promoteur comptait installer un dispositif qui permettrait au public de voir quel était le débit réservé, de la façon que ça va se passer, c'est que ça va être une règle de mesure facilement visible par n'importe qui qui va se présenter à proximité du bief amont, qui va permettre de voir le niveau du bief amont, puis il va y avoir une relation entre le niveau du bief amont et le débit qui passe en crête déversante du déversoir futur, si le projet se réalise, bien entendu. Donc, c'est de cette façon-là qu'il va y avoir une mesure visuelle.

1215 Maintenant, le lien entre le niveau du bief amont et le débit réservé pourra être précisé par des jaugeages qui se feront dans le tronçon court-circuité, pour avoir une relation très très juste. Il y aurait par ailleurs des méthodes plus empiriques qui permettent de déterminer quel est le débit qui passe au-dessus d'une crête déversante, à partir des calculs hydrauliques usuels.

1220 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, merci.

1225 La question s'adresse au ministère de l'Environnement. C'est une question de la Commission.

1230 Quels sont les facteurs environnementaux, qui font en sorte que l'épervière de Robinson soit susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable et, en tout cas, a-t-elle déjà été vue dans la région.

PAR M. FRANÇOIS DELAÎTRE:

1235 François Delaître, ministère de l'Environnement. Pour cet aspect-là, nous, au ministère, on a une direction, qui est la Direction du patrimoine écologique, qu'on consulte. C'est cette direction qui nous a fait mention de cette espèce.

1240 Elle n'a pas été vue dans le secteur à l'étude. Par contre, étant donné les caractéristiques du secteur, il est possible que cette espèce-là soit présente. Donc, à cet effet, étant donné cette possibilité, le promoteur a pris l'engagement de réaliser un inventaire et cet engagement convient aux gens de la Direction du patrimoine écologique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1245 Complément du côté du promoteur, concernant l'engagement que vous avez pris, là, pour l'espèce menacée ou vulnérable, l'épervière de Robinson?

PAR M. JACKY CERCEAU:

1250 Oui, on va procéder comme il a été dit, là, par monsieur Delaître.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1255 Ça va.

Une autre question de la Commission. L'anguille n'a pas été capturée en amont de la deuxième chute, selon l'étude d'impact PR3.1, page 14-9.

1260 Est-ce que sa progression plus en amont dans la rivière Magpie, soit en amont de la deuxième chute, une fois que celle-ci serait inondée, représente une répercussion quelconque, soit négative ou positive sur l'environnement, sur le milieu de l'anguille? Votre opinion.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

1265 Oui, Sylvain Lacasse, d'Alliance Environnement. Là-dessus, je mentionnerais, on l'a pas répertoriée en haut de la deuxième chute. On considère quand même qu'il y a un potentiel de présence de l'anguille dans ce secteur-là, parce que la deuxième chute, tout comme la troisième chute, sont pas jugées infranchissables pour cette espèce-là.

1270 Si on l'a pas répertoriée, c'est possiblement parce qu'on a appliqué un effort de pêche qui était quand même beaucoup moindre, en amont de la deuxième chute, comparativement – nous autres, l'effort de pêche qu'on a appliqué était plus considérable entre la première et la deuxième, vu que c'était là le secteur qui était plus d'intérêt pour nous autres, vu qu'il était

1275 touché par le projet. C'était la zone qui va être ennoyée. Donc on a appliqué un effort beaucoup moindre en amont de la deuxième chute.

C'est possiblement pour ça, là, qu'on l'a pas répertoriée, mais on pense qu'elle devrait être présente dans ce secteur-là, déjà.

1280

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et l'influence du projet sur l'anguille, à ce moment-là, dans ce secteur-là? Comme habitat, est-ce que c'est un milieu où l'anguille trouve un intérêt particulier?

1285

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

C'est un habitat qui est assez comparable, je dirais, à ce qu'on retrouve entre la première et la deuxième chutes, donc il y a rien de plus favorable en amont de la deuxième chute, pour l'anguille.

1290

Il y a déjà des facteurs limitants pour l'anguille entre la première et la deuxième chutes, c'est un secteur où les rives sont assez abruptes, donc il y a pas beaucoup – puis le substrat est composé surtout de roc, de grosses roches, qui est pas vraiment favorable pour l'anguille comme milieu.

1295

On pense qu'il y a pas un gros potentiel entre la première et la deuxième chute pour avoir une population abondante d'anguille, puis c'est à peu près les mêmes conclusions qu'on pourrait avoir pour les secteurs plus en amont.

1300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Faune et Parcs, est-ce que vous avez des compléments d'information? Ça va. Merci.

1305

Alors une question qui s'adresse au promoteur, elle vient de Fondation Rivières, de la part de monsieur Michel Gauthier. Avant de la lire, je demanderais s'il y a eu d'autres inscriptions au registre? Vérifiez. D'accord. Alors il y a pas d'inscription pour le registre ici même, on vérifie s'il y a des questions entrées sur le site.

1310

Dans une lettre adressée au ministère de l'Environnement du 14 novembre 2003, le Secrétariat aux affaires autochtones anticipe des problèmes concernant l'acceptabilité du projet par les membres de la communauté innue concernée qui semble n'avoir été que peu consultée. Le SAA, c'est-à-dire le Secrétariat aux affaires autochtones, rappelle que les Innus d'Ekuanitshit sont actuellement en négociation territoriale globale et que le territoire où se situe le projet fait partie de leur territoire revendiqué.

1315

1320 L'organisme révèle également que l'étude d'impact ne prévoit pas de retombées économiques pour cette communauté autochtone, contrairement à la municipalité de Rivière-Saint-Jean et de la MRC de Minganie, qui retireront certains bénéfices du projet. La Direction des affaires autochtones de la Société de la faune et des parcs a aussi souligné cette absence de retombées économiques dans une lettre adressée aux membres le 21 novembre 2003.

1325 Au tableau 4.1 de l'étude d'impact, le promoteur indique avoir rencontré le conseil des Innus le 18 décembre 2001. Il ne semble pas y avoir eu d'autres rencontres entre le promoteur et la communauté innue. En janvier 2004, en réponse à la question 57 du document RQC-57, là, le promoteur précise avoir réitéré par courrier son offre au conseil des Innus, de les représenter.

1330 Alors Hydroméga Services inc. et le Groupe Aecon ltée peuvent-ils nous préciser si des rencontres sont survenues ces derniers mois avec le conseil des Innus de Ekuanitshit et dans l'affirmative, nous en faire le compte rendu.

Monsieur Cerceau.

1335 **PAR M. JACKY CERCEAU:**

Jacky Cerceau, oui, le promoteur. Bon, pour répondre rapidement à la question, non, on n'a pas rencontré récemment le conseil des Innus.

1340 Bon, moi-même, j'avais rencontré le chef Jean-Charles Piétacho en 2001, un petit peu avant le lancement des appels d'offres, j'avais rencontré en compagnie d'une autre personne – c'est pas le conseil que j'ai rencontré à cette époque-là d'ailleurs – où je lui faisais part de notre intérêt à travailler sur des projets hydroélectriques de la Côte-Nord, dans le cadre du nouveau programme d'octrois des forces hydrauliques.

1345 Et bon, sans me dire si oui ou non ils étaient intéressés, on a eu des échanges, quand même, sur ce sujet. Et je lui ai dit que je lui écrirais pour confirmer notre rencontre et laisser ouvert, disons, d'autres discussions pour éventuellement prendre en compte l'intérêt de sa communauté.

1350 Bon, disons qu'il s'est passé quelque temps. L'appel d'offres, finalement A0PCH02 a été lancé le 14 avril 2002. Dans le cadre de cet appel d'offres, nous n'avons pas nous-mêmes, à ce moment-là, consulté les communautés autochtones, ni la MRC d'ailleurs, pour la raison simple, c'est que dans le calendrier de mise en œuvre du nouveau programme, il était convenu que les MRC et les communautés autochtones seraient consultées, je suppose par le MRN, pour susciter leur intérêt et leurs commentaires sur les projets proposés.

1355 Nous, on a supposé que, pour le projet Magpie, les consultations avaient été faites. Bon, on a pensé que c'était exact puisque la MRC elle-même a donné ses recommandations et

1360 écrit une résolution, disons, de la MRC qui démontre à peu près tous les vœux de la MRC dans le cadre des différents projets qui étaient proposés dans sa juridiction. Ce n'était pas d'ailleurs limité à Magpie, ça concernait également le projet de Sheldrake et puis celui de Rivière-au-Tonnerre.

1365 Alors donc, nous-mêmes, on a considéré peut-être, ne voyant rien de la communauté autochtone, que celle-ci n'était pas intéressée, d'autant plus que moi-même ou notre groupe n'avait pas reçu d'autres avis ou d'autres mentions de la part de la communauté, suite à ma rencontre avec le grand chef et ma lettre. Bon, comme il n'avait pas donné suite, bon, j'ai considéré qu'il n'y avait pas d'intérêt de leur part.

1370 C'est dans ce cadre-là donc que nous avons établi notre soumission qui, spécifiquement, faisait une offre de participation à la MRC, ainsi qu'une offre de redevance récurrente, en fonction de la production.

1375 Alors malgré tout, pour être sûr, évidemment, que la communauté était satisfaite de cette situation, nous avons quand même écrit une autre lettre au début de l'année 2004, je pense que c'était en janvier 2004, à nouveau au chef de la communauté de Mingan, mais nous n'avons pas reçu, à la suite de cette lettre, nous n'avons pas reçu aucune réponse. Donc voilà l'état de la situation concernant la communauté.

1380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a d'autres inscriptions, d'autres questions? Ça va. D'accord.

1385 Alors une autre question qui vient de Fondation Adopter une Rivière. Est-il exact que la MRC bénéficierait de trente pour cent (30 %) des bénéfices du projet. À quel montant cela répondrait-il – j'ai de la difficulté à lire – ce montant cela correspondrait-il; on a parlé tout à l'heure de trois millions (3 M\$), là, on va revenir sur cette question-là parce qu'il y a une autre question qui nous est parvenue aussi de Adopter une rivière, de monsieur Saladzius.

1390

Alors quel montant la MRC recevrait-elle la première année, quels sont tous les investissements que la MRC doit faire à cet égard. Nous calculons que le bénéfice net serait supérieur à sept cent mille dollars (700 000 \$) dès la première année, trente pour cent (30 %) de cette somme représente deux cent dix mille dollars (210 000 \$) de bénéfice pour la MRC. 1395 Mais quarante-neuf pour cent (49 %) de cette somme représenterait trois cent quarante-trois mille dollars (343 000 \$), soit cent trente-trois mille dollars (133 000 \$) de plus pour la MRC.

Est-ce que le promoteur accepterait une participation de la MRC atteignant quarante-neuf pour cent (49 %).

1400

Alors d'abord, on va demander si les chiffres qui ont été donnés ici à la MRC, s'ils ont des précisions à donner. Ensuite, on va aller du côté du promoteur.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1405 J'ai pas ce qu'il faut pour faire les correspondances qu'il fait.

En fait, tantôt on a donné les chiffres. C'est un investissement à peu près de trois millions (3 M\$) pour recevoir des redevances nettes de quinze millions (15 M\$) sur vingt-cinq (25) ans.

1410 Donc dans le temps, comme je disais, là, ça se traduisait à travers le temps, ça commençait, les redevances étaient moindres en début pour, avec les années, augmenter de façon...

1415 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Les redevances vont augmenter avec les années?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1420 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1425 Pour vous?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1430 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors au début, pour nous donner un exemple.

1435 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

1440 Bon, je répète que ça demeure des évaluations. On a embauché une firme, Malenfant, Dallaire, afin d'établir qu'est-ce que ça pouvait représenter. On nous dit que les redevances annuelles pourraient ressembler autour de trois cent mille (300 000 \$), dans les premières années, pour finir, parce que dans les dernières années, la dépense en immobilisation dans le fond sera faite, notre remboursement sera fait, pourrait être autour, ça va varier de neuf cent mille (900 000 \$) à un million (1 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1445

Par année?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1450

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1455

D'accord.

Alors la deuxième partie de la question, qui vient de monsieur Saladzius, demande si le promoteur accepterait que la participation de la MRC atteigne quarante-neuf pour cent (49 %) ?

PAR M. JACKY CERCEAU:

1460

Oui, bon, d'abord, c'est vrai que dans notre soumission, nous avons proposé trente pour cent (30 %). Par la suite, lorsque nous avons eu l'octroi du projet, nous avons rencontré rapidement la municipalité régionale de comté et ils nous ont montré que c'était satisfaisant, compte tenu des risques également associés à cette participation de trente pour cent (30 %).

1465

C'est sûr, plus la participation est élevée, plus le risque s'accroît. Donc je crois que la MRC a jugé que cette participation de trente pour cent (30 %) était un bon équilibre, disons, entre les revenus que ça générerait et les risques qu'elle courait.

1470

Par ailleurs j'aimerais, si vous me le permettez, vous présenter l'image un peu du gâteau, si je peux m'exprimer ainsi, qui sera partagé au cours des vingt-cinq (25) années. Alors si vous me permettez, je vais vous présenter ça sur l'écran.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1475

Oui.

PAR M. JACKY CERCEAU:

1480

Oui, alors nous avons préparé une image, parce qu'on s'attendait à ce que cette question soit posée, pour donner un peu la répartition en pourcentage, on va pas donner de chiffres, on va juste donner des pourcentages, sur les vingt-cinq (25) ans des revenus qui seront générés par la production et la livraison de l'électricité à Hydro-Québec.

1485

Alors on voit, sur cette tarte, là, différentes portions. La plus grande portion représente le remboursement de la dette, intérêts et capital, qui représente à peu près cinquante-huit pour

cent (58 %). On voit ici, donc c'est effectivement la plus grande proportion des revenus qui sera attribuée à la dette.

1490 Une autre tranche représente les dépenses en maintenance et exploitation, bon, pour entretenir et exploiter la centrale durant toute la période.

1495 Une autre portion représente les taxes et redevances d'usage. Ces taxes sont principalement les redevances statutaires qui sont versées en fonction de la production, les droits d'eau, également.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1500 Monsieur Cerceau, pour les transcriptions, pouvez-vous nous dire au fur et à mesure que vous les présentez, les pourcentages qui sont associés, pour les transcriptions.

PAR M. JACKY CERCEAU:

1505 Donc alors je reprends, là. Pour le remboursement de la dette, intérêts et capital, il s'agit de cinquante-huit pour cent (58 %); pour maintenance et exploitation, huit pour cent (8 %); pour taxes et redevances d'usage, quinze pour cent (15 %); pour la MRC, qui aura une équité de trente pour cent (30 %), plus les redevances, ça représente dix pour cent (10 %); et pour les autres partenaires, qui représentent soixante-dix pour cent (70 %), son revenu sera de neuf pour cent (9 %).

1510 Alors évidemment, la question qui se pose, pourquoi tant de – alors des revenus à peu près équivalents pour une différence d'équité aussi importante? C'est qu'évidemment, il faut ajouter à l'équité les redevances à la MRC et par ailleurs, bon les autres partenaires, eux, auront payé des impôts alors que la MRC n'a pas d'impôts à payer.

1515 Donc voilà l'image des revenus pour les vingt-cinq (25) ans. Évidemment, il s'agit d'une amalgamation de dollars courants, bon, il faut aussi mettre ça en perspective. Mais enfin, ça donne quand même une très bonne idée de ce qui va se passer durant ces vingt-cinq (25) ans.

1520 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien, restez pas loin.

1525 L'autre question qui vient aussi de monsieur Saladzius de Adopter une rivière, qui vient d'entrer tout à l'heure, à vingt heures huit (20 h 08) à la suite d'une réponse qui a été donnée: la MRC investira trois millions (3 M\$) sur les soixante-deux millions (62 M\$) que coûte le projet, ce qui représente quatre virgule huit pour cent (4,8 %) de participation.

1530 Comment se fait-il que la MRC déclare pouvoir bénéficier de trente pour cent (30 %) des profits. S'agit-il d'un don du promoteur, est-ce que le cent cinquante mille pour cent (150 000 %) versé annuellement à la MRC fait partie du trente pour cent (30 %) de participation aux bénéfices?

PAR M. JACKY CERCEAU:

1535 Si j'ai bien compris la question, les cent cinquante mille dollars (150 000 \$)...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1540 Cent cinquante mille (150 000 %), c'est marqué pour cent.

PAR M. JACKY CERCEAU:

1545 Pour cent?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Versé.

1550 **PAR M. JACKY CERCEAU:**

Ah, le deux pour cent (2 %). Bien, le deux pour cent (2 %), c'est des pourcentages de revenus, de revenus bruts. C'est différent des trente pour cent (30 %) de participation en équité.

1555 Est-ce que c'est ça que je dois comprendre?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1560 Ce qu'on comprend, c'est que la MRC, faut relire le début, la MRC investit trois millions (3 M\$) sur le soixante-deux millions (62 M\$), puis elle est quand même partenaire – ce qui représente quatre point huit pour cent (4,8 %) de participation...

PAR M. JACKY CERCEAU:

1565 Ça va, je comprends le sens de la question.

1570 Le soixante-deux millions (62 M\$), c'est le coût total du projet. Sur ce coût total, ce coût total est financé à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) par une dette, bon c'est une dette qui est garantie par le projet et le contrat avec Hydro-Québec, et le reste, c'est ce qu'on appelle l'équité, c'est-à-dire c'est l'argent qui est fourni par les promoteurs ou les partenaires.

1575 Donc ça c'est pas en général un emprunt, c'est de l'argent qui est propre, disons, c'est des fonds propres des partenaires. Alors le trois millions (3 M\$), ça représente trois pour cent (3 %) de cette équité totale de quinze pour cent (15 %). Est-ce que c'est clair?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1580 D'accord.

Mais alors le quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), c'est quelque chose d'autre, c'est un emprunt.

PAR M. JACKY CERCEAU:

1585 C'est un emprunt qui sera contracté probablement auprès d'institutions financières telles que des assurances vie, par exemple.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1590 Et l'emprunt, il est partagé selon la proportion de partenariat?

PAR M. JACKY CERCEAU:

1595 Non non, c'est le projet, non, c'est sur l'ensemble du projet. L'emprunt lui-même est contracté sur la garantie du contrat et du projet lui-même.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1600 Mais lorsqu'un partenaire investit pour trente pour cent (30 %), comme la MRC, serait associé au projet à un niveau de trente pour cent (30 %), est-ce qu'il doit emprunter pour financer justement le quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) qu'il ne peut pas investir au départ, là?

1605 C'est ça la question de monsieur Saladzius: comment, sur un projet de soixante-deux millions (62 M\$), peut-on investir seulement trois millions (3 M\$) et être partenaire à trente pour cent (30 %).

PAR M. JACKY CERCEAU:

1610 Non, en fait, bon, je sais pas comment expliquer autrement.

Le soixante-deux millions (62 M\$), comme je le répète, est financé en partie par de l'équité, ce qui représente quinze pour cent (15 %) du total. Ce quinze pour cent (15 %), c'est donc neuf point trois millions (9,3 M\$), en réalité. Ça, c'est les fonds propres des partenaires.

1615 Et le trente pour cent (30 %) dont on parle, c'est trente pour cent (30 %) d'équité seulement.

1620 Autrement dit, le trente pour cent (30 %) de neuf point trois millions (9,3 M\$), ça fait pas tout à fait trois millions (3 M\$), ça fait deux point huit millions (2,8 M\$) à peu près. Donc c'est ça le trente pour cent (30 %) dont on parle, c'est le deux point huit millions (2,8 M\$) qui est une portion de l'équité.

1625 La dette, elle, c'est autre chose. C'est pour compléter le financement, mais elle est supportée par le projet, c'est-à-dire par les revenus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1630 **PAR M. JACKY CERCEAU:**

OK. C'est parce qu'on génère un revenu, bon, de l'ordre de huit millions de dollars (8 M\$) par année, que l'on peut contracter une dette de cette nature.

1635 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors le projet paie automatiquement le...

PAR M. JACKY CERCEAU:

1640 C'est le projet qui va payer le remboursement des intérêts et du capital.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1645 Très bien. Alors monsieur Saladizius a certainement compris ça.

Très bien, alors il reste deux (2) questions. La question en suspens, quel serait l'impact du rehaussement du bief amont sur les deux (2) cabanes de castors entre la première et la deuxième chutes?

1650 Est-ce que vous avez de l'information là-dessus? Oui.

PAR M. JACKY CERCEAU:

1655 Monsieur Éric McNeil va répondre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

1660

PAR M. JACKY CERCEAU:

Non, ça sera monsieur Sylvain Lacasse, pardon.

1665

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

Oui, Sylvain Lacasse d'Alliance Environnement. Bien premièrement pour les deux (2) cabanes de castors, on a fait un inventaire quand on y a été au mois de juin, on a fait le tour de toute la zone qui va être ennoyée par le rehaussement du niveau d'eau. On n'a pas vu de signes, on a vu des cabanes qui nous semblaient abandonnées mais on n'a pas vu de signes comme quoi ces cabanes-là étaient utilisées. Peut-être qu'elles l'avaient été dans les années précédentes, mais en tout cas, pour l'année passée, elles semblaient pas avoir été utilisées.

1670

C'est pour ça, j'ai pas le nombre, parce qu'on n'enregistre pas les cabanes qui nous semblaient inutilisées. Ça fait que j'ai pas le nombre exact, là, mais en tout cas, on n'a pas de signes comme quoi il y avait des cabanes qui étaient actives dans la zone qui va être touchée dans le projet, l'année passée.

1675

À part de ça, ce qu'on a fait pour le castor, en plus de cet inventaire-là, on a qualifié les habitats qui vont être, dans les dix hectares (10 ha) de superficie terrestre qui va être ennoyée dans le bief amont, on a qualifié des habitats selon leur potentiel pour le castor. Ça, on s'est basé sur des modèles d'habitat qui sont reconnus, qui sont utilisés aussi à la FAPAQ.

1680

Ça fait qu'ici, bien, on présente très sommairement c'est quoi les résultats qui ont été obtenus par l'application de ces modèles d'habitat là. Ça dit que, bon ce qu'on appelle les IQH, c'est des indices de qualité de l'habitat, c'est classé en différentes catégories, là, qui va de nulle à élevée.

1685

Donc dans les dix hectares (10 ha) d'habitat qui vont être ennoyés par le projet, la majorité sont classés de qualité nulle pour le castor, donc huit hectares (8 ha) sur dix (10 ha) présentent une qualité qui est nulle pour le castor. Deux hectares (2 ha) sur dix (10 ha) présentent une qualité qui est faible, donc c'est pas des habitats de très fort potentiel pour le castor qui va être touché par le projet.

1690

Ça, la qualité, pour le castor, c'est évalué surtout en fonction de la nourriture potentielle pour le castor. Donc les essences d'arbres qu'on retrouve dans la zone qui va être touchée par le projet. Aussi le fait que c'est des pentes assez abruptes, c'est pas très favorable non plus comme habitat pour le castor.

1695

1700 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Cerceau, dans le projet Touloustouc, les communautés amérindiennes ont été associées au suivi, concernant justement les castors, l'habitat de castors et la relocalisation d'habitat de castors comme tel, au besoin, là.

1705

Est-ce que vous êtes ouvert à faire un suivi concernant justement le castor dans la zone qui pourrait être inondée par le projet que vous proposez?

1710

PAR M. JACKY CERCEAU:

Disons qu'a priori, oui. Bon bien, je ne sais pas trop moi-même ce que ça peut recouvrir comme engagement, là, j'aimerais peut-être en glisser – bon OK, a priori, il y aurait pas de problème.

1715

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien.

1720

PAR M. JACKY CERCEAU:

Cependant, monsieur McNeil me dit qu'il aurait quelque chose à ajouter.

1725

PAR M. ÉRIC McNEIL:

Il y avait deux (2) questions, il y en avait une relativement au castor qui a fait effectivement l'objet d'une analyse puisqu'il avait été identifié dans la faune terrestre comme étant une des espèces cibles. On n'avait pas, toutefois, inclus comme espèce cible, la loutre qui a fait l'objet également d'une question.

1730

On reviendrait dans les prochaines semaines, en fait, là, dans les deux (2) prochaines semaines, sur la question sur l'évaluation des pertes d'habitat ou des gains d'habitat pour la loutre, relativement au rehaussement du bief amont.

1735

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors on vous inviterait à communiquer avec les Innus pour bien avoir l'information concernant ces aspects-là. C'est bien.

1740

PAR M. ÉRIC McNEIL:

On va tenter de communiquer avec eux, puis on va procéder à l'analyse en parallèle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1745 Merci.

Il reste deux (2) aspects. Alors concernant la population qui est partenaire du promoteur par l'intermédiaire de la MRC, va pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause sur l'acceptabilité du projet. Excusez!

1750 Elle doit conséquemment connaître tous les détails des ententes et la rentabilité du projet. Elle pourra ainsi juger s'il s'agit de la meilleure affaire possible. La population est en droit de pouvoir vérifier la nature de toutes les ententes.

1755 Dans ce sens, nous demandons que soient déposés tous les contrats ou ententes intervenus entre la MRC et le promoteur, le promoteur et Hydro-Québec, la municipalité et le promoteur et tout autre intervenant dans le dossier.

1760 Monsieur Cerceau. Qu'en est-il des ententes?

PAR M. JACKY CERCEAU:

1765 Bon, au sujet des ententes, enfin le contrat avec Hydro-Québec, le contrat n'est, pour le moment, pas encore signé. Cependant, il doit être conforme au contrat type qui était compris dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Donc je pourrais demander à ce qu'il soit déposé, si cela peut vous être utile.

1770 Bon, disons que par rapport à ce contrat type, il y aurait très peu de changements à faire. Ça serait d'ajouter le prix, également le pourcentage de perte dans les transformateurs. Donc ça, c'est un détail technique qui reste à déterminer pour l'instant. C'est un peu pour ça aussi que le contrat n'est pas signé. Et également la description du projet tel qu'il sera accepté finalement. Donc c'est un peu pour ça aussi que ce projet-là n'est pas encore final.

1775 En ce qui concerne l'entente avec la MRC, bien je pense que ce serait plus peut-être à la MRC de répondre à ce sujet-là. Alors j'inviterais peut-être madame de Grandpré à donner sa réponse là-dessus.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1780 En fait, c'est ce qu'on disait tantôt, là. Nos documents sont publics, dans la mesure où ça respecte la Loi sur l'accès à l'information. Donc dans ce sens-là, on peut déposer les documents, dans le respect de la loi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1785

Très bien. Alors dès que vous pourrez le faire, on va le rendre disponible sur le site de la Commission et dans les centres de consultation. Ça va?

Est-ce qu'il y a d'autres ententes avec d'autres partenaires, la MRC, Hydro-Québec?

1790

PAR M. JACKY CERCEAU:

Il y aurait, éventuellement, une entente avec Trans-Énergie pour le raccordement, mais ça, ce sera pas disponible avant quatre (4) ou cinq (5) mois parce qu'il y a une étude préalable à réaliser avant de conclure une entente avec Trans-Énergie. Donc l'étude est en cours actuellement.

1795

Donc pour l'instant, je suis pas en mesure de déposer aucun document à ce sujet.

1800

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est bien, merci. Ça va, un commentaire ou précision de la part des ministères et organismes? Ça va. Merci madame de Grandpré.

1805

Alors il reste une question qui nous est parvenue ce soir, puis ça donne en même temps une information, de la part de Earth River Expeditions. Alors madame Louise Bourdages va faire la lecture en anglais de cette lettre et va la traduire.

PAR Mme LOUISE BOURDAGES:

1810

C'est une partie de la lettre:

(Lecture de la lettre en anglais)

1815

La traduction!

Les campements les plus spectaculaires, les meilleurs rapides, les chutes les plus intéressantes se situent dans les derniers kilomètres de la rivière entre la chute numéro 3 et notre sortie de la rivière au barrage près du Saint-Laurent, chute numéro 1.

1820

Son état actuel, une rivière de cette qualité attirerait une grande quantité de touristes et amènerait des retombées économiques à la communauté locale.

Question en anglais:

1825

(Partie en anglais)

Est-ce que le promoteur a évalué les impacts négatifs du projet sur cet écosystème unique et la destruction d'une des plus belles rivières de l'Amérique du Nord?

1830 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Cerceau.

1835 **PAR M. JACKY CERCEAU:**

Bon, je donnerais la parole à monsieur McNeil.

PAR M. ÉRIC McNEIL:

1840 En ce qui a trait aux impacts du rehaussement du bief amont, sur les écosystèmes, oui, on l'a fait pour répondre explicitement à la question. L'utilisation de ce tronçon-là semble contradictoire avec les enquêtes qu'on a faites, mais on peut, même si on suppose qu'il y a une utilisation comme le prétend Earth River, il faut voir, encore une fois, qu'entre la deuxième et la troisième chutes, entre la troisième plutôt et la première chutes, il y a essentiellement deux (2)
1845 biefs d'écoulement relativement calmes entrecoupés de ce que, nous, on a considéré comme étant la deuxième chute, une longue série de rapides.

Donc encore une fois, les deux (2) écoulements d'eau calme entre la première et la deuxième chutes, il va subsister encore un écoulement d'eau calme, il y aura un écoulement
1850 d'eau rapide autour de la deuxième chute. Donc en termes d'expérience de canotage, il va subsister un rapide au droit de la deuxième chute, après le rehaussement du niveau amont.

Comme on a pu le voir, l'escarpement des rives fait en sorte que la configuration du cours d'eau qui prévaudrait, après l'aménagement de l'éventuelle centrale dont il est question
1855 ici, fera pas en sorte que le paysage sera changé drastiquement parce qu'il y a un ennoisement qui correspond essentiellement à une vingtaine de mètres en moyenne, si on considère, de part et d'autre des rivières, sur une rivière qui a en fait déjà une centaine de mètres, donc c'est pas un changement drastique.

1860 Et le tout se fera seulement, encore une fois, entre la première et la seconde chutes. Toutes les caractéristiques de l'écoulement entre la seconde et la troisième chutes resteront inchangées en condition d'hydraulicité, dans toute la gamme des conditions d'hydraulicité qui prévalent généralement en été.

1865 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Complément d'information du côté de la municipalité?

PAR M. MICHEL BEAUDIN:

1870

Michel Beaudin, maire de la Rivière-Saint-Jean. J'ai écouté le compte rendu de Earth River. Présentement, il y a une divergence d'opinion avec la municipalité puis les contribuables de la municipalité de Rivière-Saint-Jean là-dessus, Magpie.

1875

C'est qu'effectivement pour savoir qu'Earth River font des descentes de bateau sur la rivière Magpie, depuis 93 que je suis à la municipalité puis j'ai été contribuable de Rivière-Saint-Jean, je suis venu au monde ici puis je suis rendu à cinquante-trois (53) ans, puis on n'a jamais eu un téléphone de cette compagnie-là pour nous dire effectivement qu'ils descendent la rivière Magpie. Ils se sont manifestés l'année passée, pour nous inviter à aller voir qu'est-ce qu'on pouvait perdre avec les harnachements de la rivière.

1880

Puis ils parlent que pour le développement local puis économique, qu'on perd une grosse affaire. Earth River, je sais pas si, comme contribuable puis comme municipalité, je me pose des questions savoir c'est quoi qu'ils veulent nous faire profiter, parce qu'en fin de compte, on n'a jamais eu de téléphone d'eux autres, puis on sait même pas qu'ils allaient sur la rivière Magpie, on l'a su parce qu'on a vu des vanettes là. Et puis effectivement, on allait là, après que les vanettes étaient parties, ramasser les débris qui étaient là.

1885

Ça fait que j'ai un questionnement de la part de la municipalité là-dessus, sur cette question-là, qu'est-ce qu'ils peuvent nous apporter du point de vue économique, la société Earth River.

1890

PAR LA PRÉSIDENTE:

1895

D'accord. Alors je vous inviterai à donner votre opinion sur le projet et l'ensemble de ses composantes, comment il peut être reçu, comment il est reçu de la collectivité, en deuxième partie.

1900

Alors ça termine les questionnements. Est-ce qu'il y a des précisions ou des commentaires qui nécessiteraient d'être donnés de la part des personnes-ressources? Ça va? Ça va. Le registre a été fermé à huit heures et demie (8 h ½).

1905

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

1910

Alors je vous remercie tout le monde de votre très belle collaboration.

1915 Nous allons attendre maintenant vos mémoires, en deuxième partie. Alors je vous inviterais à nous informer de votre intention de venir présenter un mémoire le plus tôt possible, de façon à ce qu'on organise l'horaire. Ça sera ici même dans la même salle, le 22 juin. Et vous avez jusqu'au 17 juin pour nous faire parvenir vos mémoires. D'accord.

1920 Si vous avez des questions sur qu'est-ce que c'est un mémoire, comment le préparer et tout ça, vous communiquez avec l'équipe de la Commission puis il y a une feuille derrière la salle, disponible à cet effet.

1925 Alors merci beaucoup et bonne fin de soirée.

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.